



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2015

L'an deux mille quinze le onze décembre à 20 heures 45 minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Marcel ALLEGRE, Maire. Présents : Mesdames ALLEGRE Annie, DUCHENE Marie-Thérèse, BARRERE Marie-Pierre, LARDET Virginie Messieurs BORYCKI Gérard, DROUIN Pierre, MARCHON Jean-Pierre, BARBIER Nicolas, BIZOT Jean-Sébastien. Absents excusés : M. DELALEUX Sébastien Mme LARDET Virginie à partir de 21h30 (procuration donnée à M. MARCHON Jean-Pierre) Secrétaire de séance : M. BARBIER Nicolas

Délibérations

- N°1 Autorisation à mandater sur 2016
- N°2 Décision modificative n°1
- N°3 Indemnité à l'agent de recouvrement du Trésor Public
- N°4 Convention SAFER
- N°5 Acquisition de parcelles de terrain
- N°6 Avenant CIG adhésion contrat groupe assurance
- N°7 Désignation des membres de la commission PLU
- N° 8 Transformation du CCAS en commission,
 - Suppression du CCAS
 - création d'une commission CCAS
 - reconduction des membres du CCAS dans la commission

Questions diverses

Contrat rural
CR des syndicats
Affaire Briard
Téléthon (bilan)

Autres

Elagage des arbres (mairie/salle polyvalente/église/ rue du Trianon/ rue de la Source)
Aménagement verger/tuilerie ...
Nettoyage et élagage de la sente du village (association vie vert)
Plantations en haut du talus rue de la source
Nettoyage des réseaux eaux pluviales
compte rendu d' EAV suite au passage de la caméra rue des ormeteaux
Installation de barrières par l'AEV
Ramassage des sapins le 8 janvier

M. le MAIRE rend hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris puis, il est observé une minute de silence. Il souligne les mesures prises pour assurer la sécurité à l'école.

M. BORYCKI demande à ce que soit ajoutée à l'ordre du jour l'autorisation au Maire de signer l'acte d'engagement concernant le MAPA portant création d'un quai de bus avec accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le compte-rendu du 25 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité

M. Le maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT :
Contrat téléphonie orange du 24/11/2015
Arrêté de non opposition : DP 15B0004 le 7/11/2015, DP 15B005 du 4/12/2015 ;

Arrêté portant retrait d'un PC 14B0001 du 28/10/2015

QUESTION N°1 : AUTORISATION A MANDATER SUR 2016

Mme ALLEGRE rappelle qu'il y a lieu comme chaque fin d'année d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement à dater du 1^{er} janvier 2016 avant le vote du BP 2016 et ce dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2015.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°2 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme ALLEGRE informe de la nécessité d'effectuer des virements de crédits sur une imputation dont la ligne budgétaire est insuffisante. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°3 : INDEMNITE DE CONSEIL L'AGENT DE RECOUVREMENT DU TRESOR PUBLIC

Mme ALLEGRE rappelle qu'une indemnité de conseil peut être allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Cette indemnité est versée sur décision de l'assemblée délibérante.

Le décompte pour 2015 est établi sur le réalisé des dépenses réelles concernant les années 2012/2013/2014 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel.

Mme BADALIAN receveur municipal sollicite le versement de cette indemnité qui s'élève pour 2015 à 308.68 euros.

Mme DUCHENE confirme que cette indemnité doit être débattue chaque année.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°4 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SAFER

M. Le MAIRE rappelle que la commune de Frémainville bénéficie du dispositif de veille et d'intervention foncière sur les espaces agricoles et naturels depuis le 1^{er} avril 2013 dans le cadre d'une convention avec la SAFER dont les frais sont pris en charge par la CCVC.

Les récentes évolutions législatives des lois LAAF du 13 octobre 2014 et MACRON du 7 août 2015 ont modifié le périmètre d'intervention de la SAFER : espaces boisés de moins de 4ha, donations hors cadre familial, modification de l'assiette des biens préemptables.

La SAFER propose donc aux collectivités d'assurer la gestion de l'ensemble des droits de préemption et de préférence sur ces espaces pour faciliter leur maîtrise foncière. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°5 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN

M. Le MAIRE informe le conseil municipal que les propriétaires des parcelles cadastrées A17, B 264 et 265 ont proposé à la commune qu'elle s'en porte acquéreur au prix de 5 500 € pour la parcelle A17 et 8 800€ pour les 2 parcelles B 264 et B 265 soit 1 euro le m².

Ces parcelles de terrain actuellement utilisées comme parc à chevaux, représenteront pour la commune une réserve foncière.

Une offre est en attente de réponse des propriétaires pour l'acquisition de la parcelle B47 au prix de 3 875 euros. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°6 : AVENANT AU CONTAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Mme ALLEGRE rappelle que la commune a passé une convention d'assurance groupe statutaire avec le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) pour 2015-2018.

Afin d'éviter de délibérer chaque année sur l'évolution du taux de participation aux frais d'intervention du CIG, il est proposé aux communes de signer un avenant recensant l'exhaustivité des taux applicables aux cours de la période 2015-2018. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°7 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PLU

M. Le MAIRE rappelle que la révision du POS valant élaboration du PLU a été décidée le 25 septembre 2014 par délibération. Il propose de mettre en place une commission « PLU » qui sera chargée du suivi des travaux, de faire des propositions et d'effectuer une liaison avec le conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- Créer une commission composée d'élus et d'habitants de la commune qui sera chargée de suivre l'avancée des travaux d'élaboration du PLU,
- De désigner M. le Maire président de cette commission,
- De désigner parmi les adjoints et conseillers municipaux les membres de cette commission,
- De désigner et d'approuver comme membres extérieurs les 2 candidatures reçues en mairie.

QUESTION N°8 : TRANSFORMATION DU CCAS EN COMMISSION

M. Le MAIRE expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS est dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Monsieur le Maire, invite les élus à se prononcer sur la dissolution du CCAS et la création d'une commission CCAS avec la reconduction des membres actuels. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°9 : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT 'CREATION D'UN QUAI DE BUS AVEC ACCES POUR LES PMR'

M. BORYCKI rappelle qu'un MAPA a été lancé en septembre pour la réalisation d'un quai de bus comprenant un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) auquel trois sociétés ont répondu. L'ouverture des plis et le dépouillement a eu lieu fin novembre.

Il y a une entreprise qui se détache des 2 autres et qui est la mieux disante.

M. BORYCKI

- précise qu'une subvention du STIF à hauteur de 75% nous a été accordée, et que la dépose et repose de l'abri bus seront prises en charge par le Conseil Départemental du Val d'Oise puisque l'abri bus leur appartient.

- propose d'autoriser le maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise qui sera retenue. Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Contrat rural : M. le Maire annonce que le contrat rural a été accepté par la Région et le département. Une convention sera soumise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Téléthon : **Mme LARDET** informe du bilan mitigé dû aux difficultés d'organisation suite aux attentats du 13 novembre. Peu de participants au scabbe et un bénéfice de 187.50 euros.

Le repas des seniors est organisé à la distillerie le 17 décembre. Nous remercions Mme et M. LAGO pour la mise à disposition de la distillerie, et la préparation du repas et de la salle. Remerciements également à ceux et à celles qui se sont chargés de l'organisation de ce repas. Cette année le comité du CCAS et le conseil municipal ont voté l'organisation d'un repas sans distribution de colis.

Affaire Mme Briard contre la municipalité: M. Le maire annonce que Mme Briard a été déboutée par la cour d'appel et condamnée au versement 2000€ de dommages.

Autres

M. DROUIN informe des divers aménagements et travaux réalisés dans la commune depuis la rentrée :

-Elagage et abattage d'arbres (mairie/salle polyvalente/église/ rue du Trianon/ rue de la Source...)

M. le Maire précise que la taille de toutes les essences arborescentes doit être respectée.

« Les tailles qui enlèvent plus d'1/4 du volume du houppier sont à proscrire impérativement, de même que les coupes de branches de gros diamètre (+ 10 cm sur un arbre adulte)

Les arbres de la commune ont bénéficié d'une coupe raisonnable d'entretien ou d'un abattage lorsque la nécessité s'imposait et ce dans le respect et la protection de notre environnement.

-**Mme BARRERE** tient à préciser que l'abattage du gros arbre devant chez elle et son voisin sera bien facturé par la société aux 2 propriétaires et non à la charge de la commune.

Par l'association vie vert : aménagement du verger avec la création d'un escalier, dégagement du chemin menant à la tuilerie à partir de la rue de la source et nettoyage et élagage de la sente du village,

Par le personnel communal et élus : Plantations en haut du talus rue de la source

M. Le MAIRE informe

- que le nettoyage des réseaux d' eaux pluviales et le passage de la caméra rue des ormeteaux ont permis de découvrir un énorme bouchon dans un regard recouvert de terre et situé dans le champs de l'autre côté de la chaussée. Ce regard n'ayant jamais été ni inspecté, ni nettoyé, ni contrôlé est l'auteur et la cause des débordements à répétition.
- de Installation de barrières par l'agence des espaces verts rue du Trianon, de la Grüe et du chemin de la Folie afin de faire barrage aux véhicules à moteur et ainsi préserver notre espace boisé. Les maires de Jambville, Lainville et Avernoes ont fait des démarches afin de faire fermer l'accès des massifs forestiers dans leur commune aux quads et autres véhicules. L'étang de la Grüe a été nettoyé.
- des travaux d'enfouissement qui se terminent rue de la Tourelle avec le bouchage des trous de la chaussée et la mise en place de protections autour des lampadaires.
- du ramassage des sapins par la commune qui est prévu le 8 janvier 2016 à partir de 7h.
- de la visite du village le 19 décembre dans le cadre de l'élaboration de PLU
- **que de nombreuses habitations ont été visitées et dévalisées ce mois de décembre à Frémainville et dans les villages alentours. Soyons vigilant les uns les autres face à cette recrudescence de cambriolages.**

CR des syndicats

SIMVVO : Mme **BARRERE** annonce que les communes de Frémecourt, Longuesse et Frémainville ont émis le souhait de quitter le syndicat. Mais pour pouvoir en sortir, il faut que les villages ne comptent aucun inscrit pendant 6 ans. Le mode de calcul controversé prévu pour la participation communale 2016 va être revu.

SIAEP : M. **BARBIER** informe qu'une commission DSP (délégation de service public) s'est créée afin de lancer le projet de station d'eau potable sur le puits de captage de la Bernon. Le projet de Véolia, présenté lors du comité syndical, s'élève à 500 000€ HT et nécessite un appel d'offres. Pour financer ce projet, il est question **d'augmenter le prix de l'eau de 1€ / m3.**

Le président n'a pas été en mesure de répondre au problème d'amortissement grevant le budget du syndicat de 400 000 €.

L'avenir de ce syndicat est incertain avec l'arrivée de la communauté urbaine (CU) des Mureaux au 1er janvier 2016.

M. le Maire rappelle que la future communauté urbaine devrait prendre la compétence de l'eau et de l'assainissement en 2016.

SIERGE : Mme **DUCHENE** informe qu'une DSP a été créée. Mais le syndicat est en attente de l'année 2016 pour voir son évolution avec l'arrivée de la CU

CCVC : M. **MARCHON** informe de la création d'une plateforme Internet « Vexin Centre Aide » au 1^{er} janvier 2016.

M. Le MAIRE annonce qu'il est toujours en attente de réponse de « Orange » pour l'installation d'une antenne mobile.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité dans un souci d'économie et de maîtrise de ses dépenses publiques de ne pas organiser de vœux cette année.

Fin de la séance à 22h18

